

**1 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE****Documents opérationnels****2 DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS**

Fiches O	Fiches AR	Fiches S
O-01-1	AR-04	S-02
O-01-2	AR-05	S-05
O-01-3		S-06
		S-09
		S-10
		S-13

**3 POSTE DE COMMANDEMENT**

Fiches O	Fiches AR	Fiches S
O-02	AR-06	S-05
O-02		S-08
		S-06
		S-09
		S-13

**4 SECRÉTARIAT**

Fiches O	Fiches AR	Fiches S
O-04		

**5 ACCUEIL**

Fiches O	Fiches AR	Fiches S
O-05	AR-01	S-02
	AR-02	S-06
	AR-03	S-08
		S-12
		S-13

**6 LOGISTIQUE**

Fiches O	Fiches AR	Fiches S
O-06-01	AR-04	S-01
O-06-02	AR-06	S-02
O-06-03		S-03
O-06-4		S-04
		S-05
		S-07
		S-10
		S-11
		S-13

## **7 COMMUNICATION**

Fiches O	Fiches AR	Fiches S
O-07	AR-04	S-13
	AR-07	

## **8 DICRIM**

### *Documents originaux*

## **9 FICHES ORGANISATIONNELLES**

## **10 FICHES ACTION RÉFLEXE**

## **11 FICHES SUPPORT**

### *Suivi et évaluation*

## **12 RETOUR D'EXPÉRIENCE**



# P.C.S.

Plan Communal de Sauvegarde



**SILTZHEIM**

## SOMMAIRE

Sigles et abréviations .....	3
Introduction .....	4
Objectifs .....	4
Modalités d'utilisation du PCS.....	4
<b>PARTIE I : ETUDE DES RISQUES MAJEURS .....</b>	<b>5</b>
Présentation et analyse des risques sur le territoire de la commune .....	6
Fiche de risque INONDATION .....	7
Fiche de risque TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES .....	10
Fiche de risque INTEMPERIES CLIMATIQUES .....	13
Fiche de risque PANDEMIE .....	15
<b>PARTIE II : GESTION DE CRISE .....</b>	<b>17</b>
Fiches organisationnelles.....	18
Fiches action réflexe .....	18
Fiches support .....	18
Organigramme général - Gestion de crise .....	20
Organigramme de déclenchement - Cellule de Crise Communale .....	20
<b>PARTIE III : ANNEXES .....</b>	<b>21</b>
Information sur la commune.....	22
Courrier de recensement des moyens humains et matériels .....	24
Cartes .....	23

## ***Sigles et abréviations***

CCC ou CdCC	Cellule de commandement communale
COS	Commandant des opérations de secours
DDRM	Dossier départemental des risques majeurs
DICRIM	Document d'information communal des risques majeurs
DOS	Directeur des opérations de secours
PCS	Plan communal de sauvegarde
PLU	Plan local d'urbanisme
POI	Plan d'opération interne
PPI	Plan particulier d'intervention
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
PPR	Plan de prévention des risques
PSS	Plan de secours spécialisé
TMD	Transport de matières dangereuses

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## ***Introduction***

Dans sa commune, le maire a une obligation de diligence (intervention) d'après l'article L2212-5 du CGCT (« faire cesser les accidents et fléaux calamiteux...pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours...prescrire l'exécution des mesures de sureté »).

De plus, le maire doit également être le directeur des opérations de secours (d'après la loi n°87-565 du 22 juillet 2002 du CGCT) jusqu'au déclenchement du (des) plan(s) de secours par le préfet.

Enfin l'information préventive à destination de la population est une obligation.

C'est dans ce contexte réglementaire, que le maire de Siltzheim a souhaité doter sa commune d'un plan communal de sauvegarde (PCS).

## ***Objectifs***

Le présent Plan Communal de Sauvegarde se veut être un document opérationnel.

Conçu de manière pragmatique, il permet à l'équipe municipale de faire face à un sinistre qu'il soit naturel ou technologique dans les meilleures conditions.

L'objectif final est de garantir au maximum la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

## ***Modalités d'utilisation du PCS***

Le PCS est utilisé par la maire ou son représentant désigné et active la mise en place de la cellule de crise communale (CdCC).

La CdCC peut être activée :

- De la propre initiative du maire, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissant aucun doute sur la nature de l'évènement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale
- A la demande de l'autorité préfectorale.

La cellule de crise communale est composée des différentes équipes chargées de la gestion du sinistre. Compte tenu de la taille de la commune de Siltzheim, une équipe peut être composée d'une seule personne.

## **PARTIE I : ETUDE DES RISQUES MAJEURS**

## ***Présentation et analyse des risques sur le territoire de la commune***

*Rappel* : un risque est défini comme la somme d'un aléa (événement non désiré) et d'un enjeu.

Exemple pour le risque d'inondation :

- Aléa : Augmentation du débit d'un cours d'eau
- Enjeu : Biens et/ou personnes situés en zone inondable

Il n'existe donc pas de risque sans aléa ou sans enjeu.

Les risques sont divisés en deux catégories, à savoir :

- **Les risques naturels** (sans intervention à priori de l'homme)
  - *Inondation*
  - *Intempéries climatiques*
  - *Pandémie*
- **Les risques technologiques** (avec intervention de l'homme)
  - *Transport de matières dangereuses*
    - *Par route*
    - *Par rail*
    - *Par canalisation*

Chaque risque auquel est soumise la commune de Siltzheim fait l'objet d'une fiche détaillée.

Des précisions sur l'alerte, les secours, la population et les moyens de prévention sont disponibles dans ces fiches de risque.

Afin de pouvoir réagir au mieux à l'approche ou pendant un sinistre, la partie II intitulée « gestion de crise » regroupe par risques les actions et étapes à réaliser.

Afin de garantir l'efficacité des moyens mis en œuvre, des fiches « organisationnelle », « actions réflexes » et « support » sont également disponibles.

## ***Fiche de risque INONDATION***

### **Qu'est-ce qu'une inondation ?**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

### **Comment se manifeste-t-elle ?**

Elle peut se traduire par :

- Des inondations de plaine : un débordement d'un cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- Des crues torrentielles,
- Un ruissellement en secteur urbain.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations,
- La surface et la pente du bassin versant,
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux, etc...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

### **Quels sont les risques d'inondation dans la commune ?**

La commune de Siltzheim est concernée par des crues des ruisseaux situés à l'est de la commune.

Elle a été déclarée sinistrée suite aux inondations et coulée de boue :

- du 25 au 29 décembre 1999
- du 29 au 31 décembre 2001
- du 17 au 18 septembre 2006
- du 17 au 20 mai 2024

Les zones à risques sont répertoriées sur la carte « Zonage du PPRI SARRE » disponible en annexe.

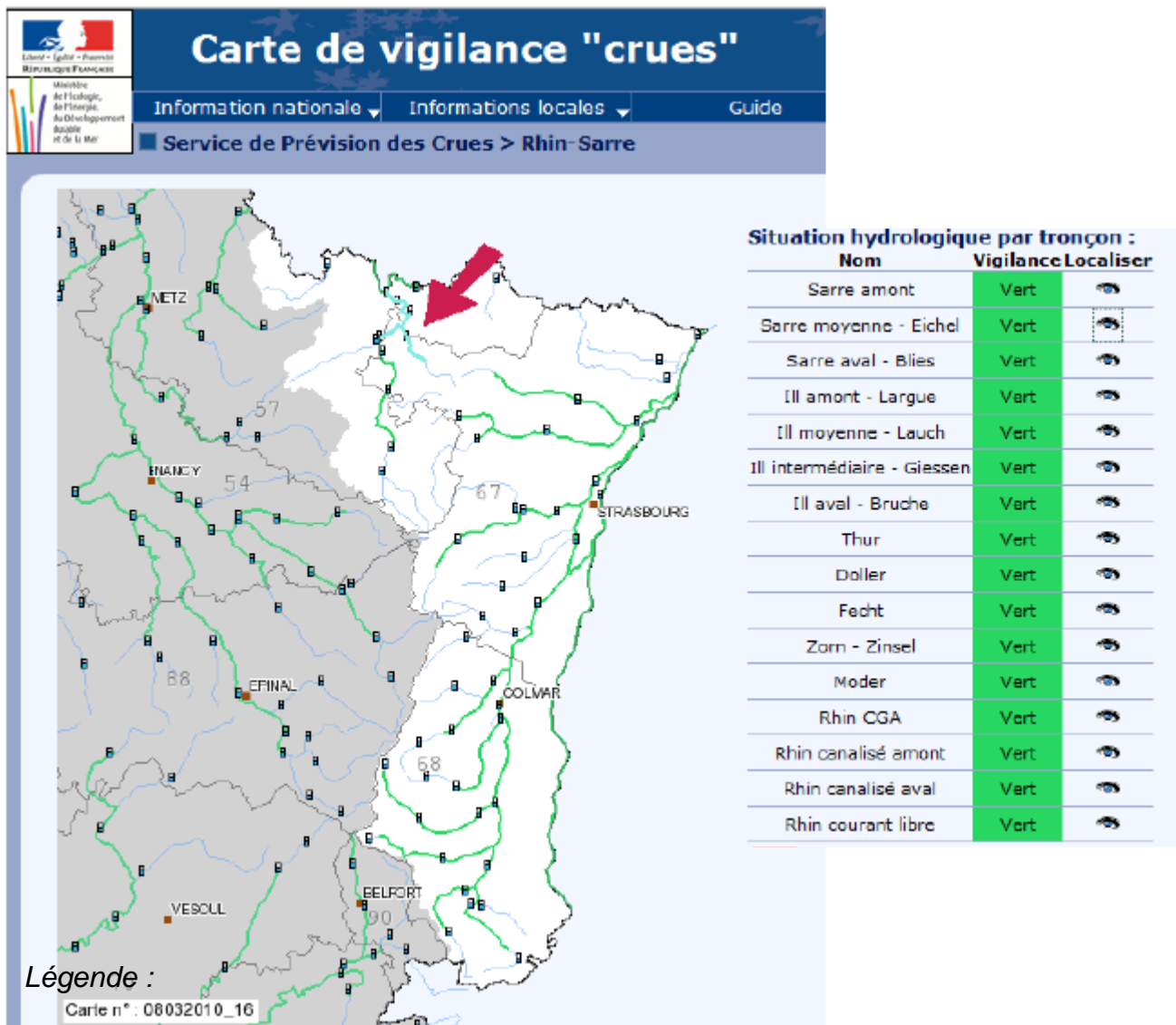
### **Quelles sont les mesures de prévention prises par la commune ?**

- L'aménagement des cours d'eau et entretien de la végétation et des ouvrages afin de faciliter l'évacuation des eaux.

La commune voisine de Wittring dispose d'un système hydrométrique permettant de connaître en temps réel le niveau de la Sarre. Plusieurs de ces dispositifs sont implantés le long du cours d'eau.

Ces données sont également disponibles sur le site internet :

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr). Le tronçon Sarre moyenne - Eichel relatif à Siltzheim se trouve sur la carte PSC Rhin-Sarre (cf. : carte ci-dessous).



**Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

**Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes

**Jaune** : Risque de crues ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

**Vert** : Pas de vigilance particulière requise.

### **Quels sont les moyens de réception de l'alerte ?**

- Météo France
- Carte de vigilance « crues » sur le portail du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

### **Quels sont les moyens d'émission, de diffusion de l'alerte ?**

- Porte-à-porte
- Informations radio, TV

### **Où s'informer avant la survenue du risque ?**

- Mairie : Tél. 03 87 98 48 57
- Préfecture du Bas-Rhin, service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : Tél. 03 88 21 67 68
- Préfecture de la Moselle, service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : Tél. 03 87 34 87 34
- Répondeur des crues : Tél. 03 87 28 60 70

## ***Fiche de risque TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES***

### **Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?**

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

En France, les catastrophes de grande ampleur sont rares du fait d'une réglementation adaptée dans le domaine.

### **Quels sont les risques dans la commune ?**

Du fait de la mobilité des produits transportés, les sinistres peuvent se produire n'importe où le long des tracés des ouvrages dans la commune. Il semble toutefois opportun de limiter l'étude à la zone urbanisée de la commune, concernée par les ouvrages des sociétés TRAPIL-ODC et GRT Gaz, l'oléoduc de la société TOTAL-SPSE passant en limite de ban avec la commune de Herbitzheim (zone de forestière et inhabitée).

### **Quels sont les risques pour la population ?**

Les produits dangereux sont nombreux et leurs caractéristiques chimiques variables : Ils peuvent être inflammables, toxiques, corrosifs, explosifs, radioactifs ...

Les principaux dangers liés aux transports de matières dangereuses sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits incompatibles... avec des risques de traumatismes directs par l'onde de choc,
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite... avec des risques de brûlures et d'asphyxie,
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec des risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

***NB : ces manifestations peuvent être associées suivant les produits en cause.***

### **Quelles sont les mesures de prévention prises par la commune ?**

- L'alerte à la population,
- Une réglementation appropriée de la circulation dans la commune,
- Les plans de secours TMD et ORSEC relevant de l'autorité préfectorale,
- Plan de surveillance et d'intervention (PSI) réalisé par l'exploitant des canalisations.

## Rappel sur les risques de transport de matières dangereuses

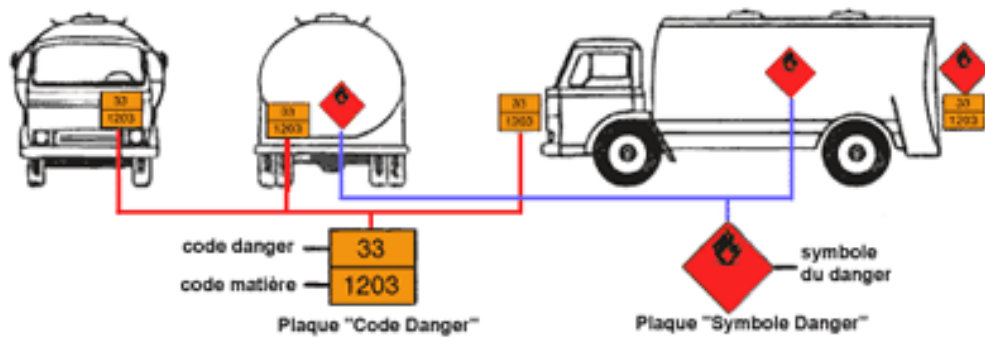
La signalisation sur les unités de transports informe les services de secours sur les risques en cas d'accident.

Exemple de l'essence sans plomb :

Code danger **33** *liquide très inflammable* 1<sup>er</sup> chiffre = danger principal  
 Code matière **1203**

*Le doublement du chiffre du code de danger implique une intensification du danger*

1. Matière, objet explosible
2. Gaz
3. Liquide inflammable
4. Solide inflammable
5. Comburant
6. Matière toxique
7. Matière radioactive
8. Matière corrosive
9. Dangers divers



Les plaques de danger ci-dessous apposées sur chaque côté et à l'arrière du camion renseignent sur le type de danger prépondérant de la matière transportée.

1. Matières et objets explosibles

2. Gaz

3. Liquides inflammables

4.1. Solides inflammables  
 4.2. Matières sujettes à l'inflammation spontanée  
 4.3. Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables

5.1. et 5.2. Comburants et peroxydes organiques

6. Matières toxiques et infectieuses

7. Matières radioactives

8. Matières corrosives

9. Dangers divers

Produits transportés à chaud

### **Quels sont les moyens de réception de l'alerte ?**

- Gendarmerie
- Pompiers
- Témoins

### **Quels sont les moyens d'émission, de diffusion de l'alerte ?**

- Réseau national d'alerte, notamment via l'application FR-Alert via le portail multicanal de l'État
- Le téléphone, l'application Panneau Pocket
- Le porte-à-porte

### **Où s'informer avant la survenue du risque ?**

- Mairie : Tél. 03 87 98 48 57
- Préfecture du Bas-Rhin, service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : Tél. 03 88 21 67 68
- Préfecture de la Moselle, service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : Tél. 03 87 34 87 34

## ***Fiche de risque INTEMPERIES CLIMATIQUES***

### **Qu'est-ce que le risque intempéries climatiques ?**

Les intempéries climatiques sont des phénomènes naturels pouvant revêtir plusieurs aspects. Neige, verglas, orages, tempêtes, vents violents, canicule peuvent provoquer des conséquences graves sur les personnes et les biens. La durée et la puissance du phénomène sont bien sûr des éléments capitaux dans la gravité du sinistre.

### **Quels sont les risques dans la commune ?**

De part son implantation géographique, la commune de Siltzheim est soumise aux intempéries climatiques suivantes :

- Orage
- Neige et verglas
- Tempête et vent violent
- Canicule

Les évènements les plus récents sont :

- la tempête de 1999
- la canicule de 2003
- la tempête de 2008
- situations caniculaires en 2019, 2020, 2023 et 2025

### **Quels sont les risques pour la population ?**

Les risques pour la population sont variables en fonction du phénomène subit et de son importance.

- la chute de plain-pied suite à glissade
- la chute d'un arbre ou d'éléments de toiture
- la déshydratation
- l'électrocution

### **Quelles sont les mesures de prévention prises par la commune ?**

Lors des épisodes hivernaux, les voies de circulation sont régulièrement déneigées et salées afin de garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation possibles.

Les arbres et les différents éléments de toitures des espaces communaux sont régulièrement entretenus afin de minimiser les risques en cas de sinistre.

## Quels sont les moyens de réception de l'alerte ?

- Météo France

## Quels sont les moyens d'émission, de diffusion de l'alerte ?

- Affichage en mairie, relayé via l'application Panneau Pocket
- Site de Météo France
- Informations radio, TV

## Où s'informer avant la survenue du risque ?

- Site Internet de Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

## Rappel sur des niveaux de vigilance de Météo France

### Une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

### Soyez très vigilant.

Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

### Soyez attentifs.

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

### Pas de vigilance particulière.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, pluie-inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

## ***Fiche de risque PANDEMIE***

### **Qu'est-ce que le risque de pandémie ?**

Une pandémie est une épidémie de grande ampleur liée à l'apparition éventuelle d'un nouveau virus hautement pathogène contre lequel la population mondiale ne présenterait pas d'immunité (non couvert par les vaccins actuels).

### **Quels sont les risques dans la commune ?**

Les risques principaux sont liés aux exploitations agricoles et déplacements migratoires de différentes espèces de volatiles (en cas d'influenza aviaire).

La commune reste vulnérable aux pandémies d'ordre mondial/international, notamment de par sa situation proche de la frontière allemande :

- Épisode pandémique en cours de transition vers un mode endémique et diffus (en avril 2026) : maladie à Coronavirus SARS-CoV-2 (ou COVID-19), cas diagnostiqués dans la commune depuis 2020,
- Précédent épisode pandémique : virus A/H1N1 (2009), pas de cas diagnostiqués dans la commune.

### **Quels sont les risques pour la population ?**

Les risques de contagion, de transmission du virus et de mort sont les plus probables dans ce type d'épidémie. La COVID-19 est un virus dangereux parce que :

- il est très contagieux : chaque personne infectée va contaminer au moins 3 personnes en l'absence de mesures de protection ,
- une personne contaminée mais qui ne ressent pas encore de symptômes peut contaminer d'autres personnes,
- le COVID-long reste le principal angle de vigilance clinique et scientifique. La surveillance des variants (en avril 2026) continue sans indiquer de menace comparable aux premières vagues

### **Quelles sont les mesures de prévention prises par la commune ?**

- Campagne d'information nationale à destination de la population,
- État d'Urgence Sanitaire : mesures de confinement de la population (échelon national ou local), restriction de circulation et/ou couvre-feu.

### **Quels sont les moyens de réception de l'alerte ?**

- Ministère de la Santé
- Préfecture du Bas-Rhin

### **Quels sont les moyens d'émission, de diffusion de l'alerte ?**

- Affichage en mairie, relayé via l'application Panneau Pocket

- Information radio, TV

**Où s'informer avant la survenue du risque ?**

- Site Internet de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : [www.who.int/fr/](http://www.who.int/fr/)
- Site Internet du Ministère de la Santé : [www.sante-sports.gouv.fr/](http://www.sante-sports.gouv.fr/)

## **PARTIE II : GESTION DE CRISE**

La méthode de gestion de crise préconisée ci-dessous repose sur le suivi des fiches opérationnelles. Ces fiches reprennent le schéma organisationnel en décrivant les actions à réaliser par chaque équipe. Chaque action, afin d'être réalisée dans les meilleures conditions, est associée à des fiches « Action réflexe » et « Support » développées ci-après.

### **Fiches organisationnelles**

Le Maire.....	O-01
Le commandant des opérations de secours.....	O-02
Le poste de commandement communal.....	O-03
Le secrétariat.....	O-04
L'accueil.....	O-05
La logistique/intervention.....	O-06
La communication.....	O-07

### **Fiches action réflexe**

Accueil du public à la mairie.....	AR-01
Accueil des sinistrés.....	AR-02
Accueil téléphonique.....	AR-03
Alerte de la population.....	AR-04
Gestion post-crise / Retour à la normale.....	AR-05
Organisation d'une évacuation.....	AR-06
Réalisation d'un communiqué de presse.....	AR-07

### **Fiches support**

Etats des lieux du matériel.....	S-01
Lieux d'hébergement.....	S-02
Matériels de travaux.....	S-03
Matériels d'urgence et de communication.....	S-04
Réquisitions.....	S-05
Suivi des capacités d'hébergement et de restauration.....	S-06
Véhicules de transport.....	S-07
Zones sinistrées.....	S-08
Personnes sinistrées.....	S-09
Suivi intervention.....	S-10
Moyens humains.....	S-11
Listing Hébergement.....	S-12
Annuaire téléphonique.....	S-13

Les fiches support suivantes sont à renseigner en amont de toute crise afin de permettre à l'équipe municipale d'être la plus réactive et efficace possible. Les informations recensées regroupent les moyens humains et matériels de la commune et également ceux des habitants de Siltzheim.

**S-02** : Lieux d'hébergement

**S-03** : Matériels de travaux

**S-04** : Matériels d'urgence et de communication

**S-07** : Véhicules de transport

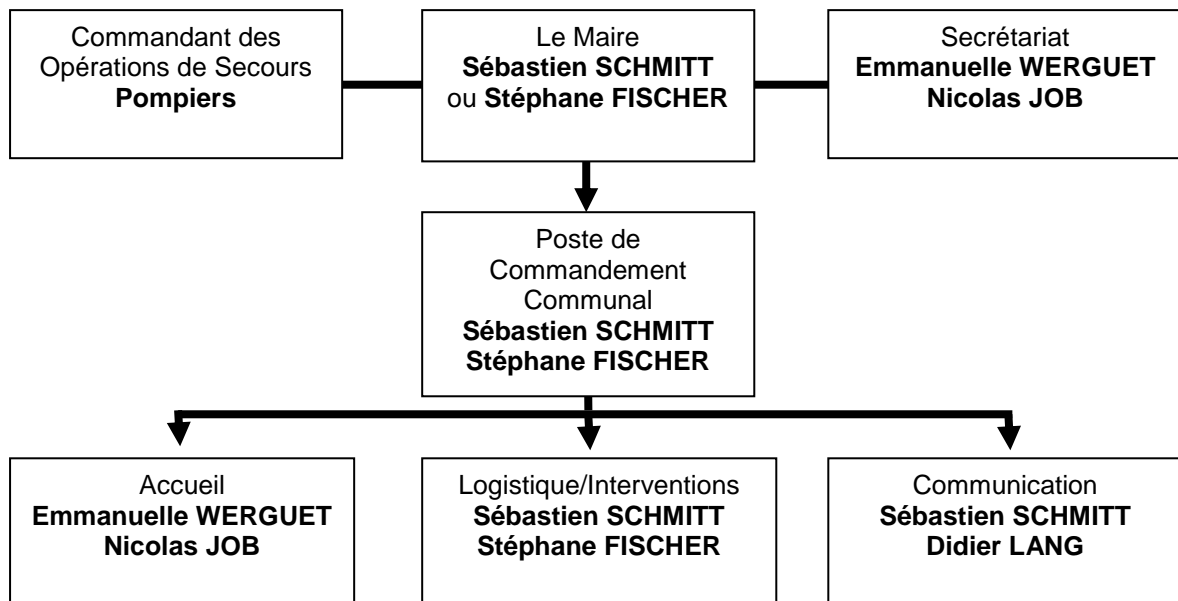
**S-11** : Moyens humains

**S-13** : Annuaire téléphonique

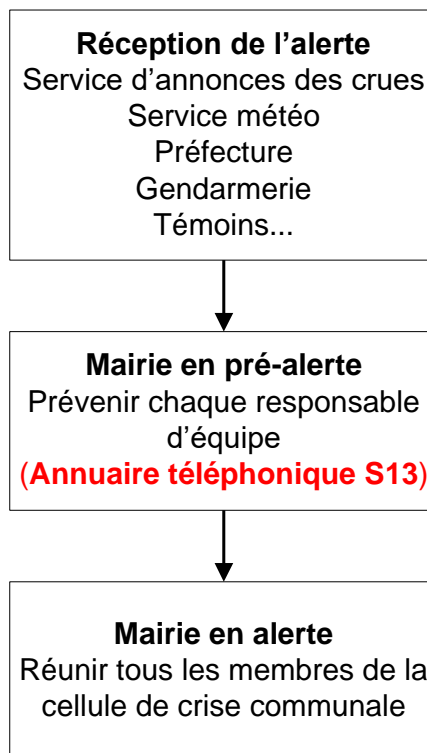
Ces fiches doivent être mises à jour régulièrement (au minimum une fois par an) afin de garantir l'exactitude des informations recensées.

*NB : Un courrier type à adresser aux habitants de Siltzheim afin de renseigner les fiches S-03, S-04, S-07, S-11 et S-13 est disponible en annexe.*

### Organigramme général - Gestion de crise (avril 2026)



### Organigramme de déclenchement - Cellule de Crise Communale



## **PARTIE III : ANNEXES**

***Information sur la commune***Situation géographique

Commune de :	Siltzheim
Département :	Bas-Rhin (67)
Nombre d'habitants :	625 (population légale 2026)
Superficie (ha) :	696 ha (6,96 km <sup>2</sup> )
Altitude :	200 m (mini) 287 m (maxi)
Grande ville la plus proche :	Sarreguemines (7 km au nord)
Moyens d'accès :	D919
Coordonnées GPS :	49.0625, 7.09361

**Courrier de recensement des moyens humains et matériels**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**MAIRIE DE SILTZHEIM**14 Rue de l'Église  
67260 SILTZHEIM

☎ : 03 87 98 48 57

📠 : 09 70 06 62 74

contact@mairie-siltzheim.fr



Siltzheim, le &lt;à compléter&gt;

Le Maire

À

&lt;à compléter&gt;

Madame, Monsieur,

La mairie de Siltzheim réalise actuellement son Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Ce document à destination de l'équipe municipale a pour objet de faciliter la gestion de crise si une catastrophe naturelle ou technologique (transport de matières dangereuses) venait à se produire sur le territoire de notre commune.

C'est dans le cadre de la réalisation de ce document que nous effectuons actuellement un recensement :

- des équipements (véhicules de transport collectif terrestre ou fluvial, engins de chantier, tracteur, véhicule de déblaiement, tractopelle, cuve avec pompe haute pression, tronçonneuse, groupe électrogène.....) pouvant éventuellement être utilisés lors des opérations de secours.
- des personnes formées « Prévention et secours civique » de niveau PCS 1, des secouristes avec la qualification PSE 1, des équipiers secouristes avec la qualification PSE 2, des secouristes SST et des assistants sanitaires.

Merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie si vous souhaitez apporter votre contribution.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

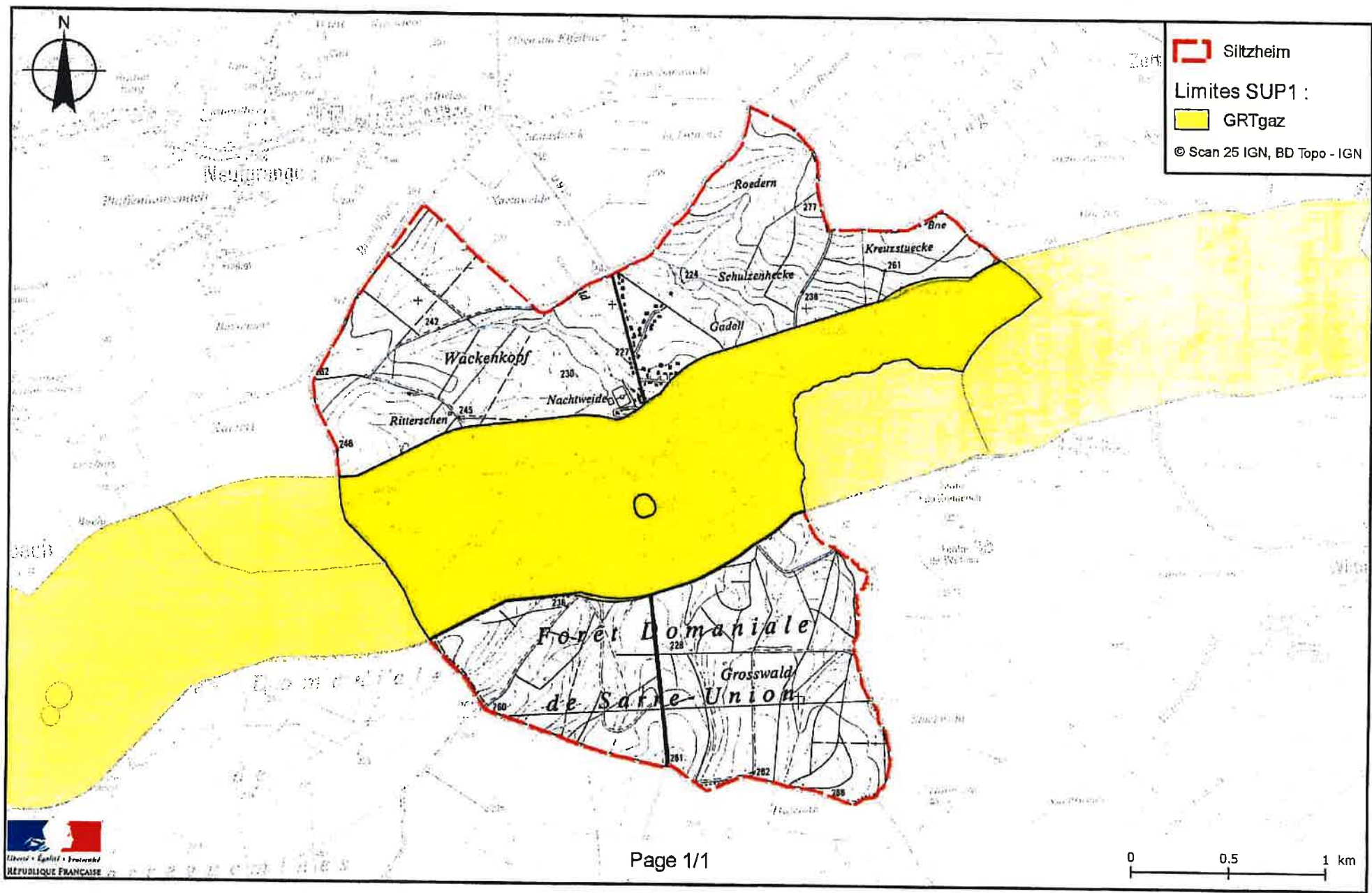
Le Maire

**Cartes**



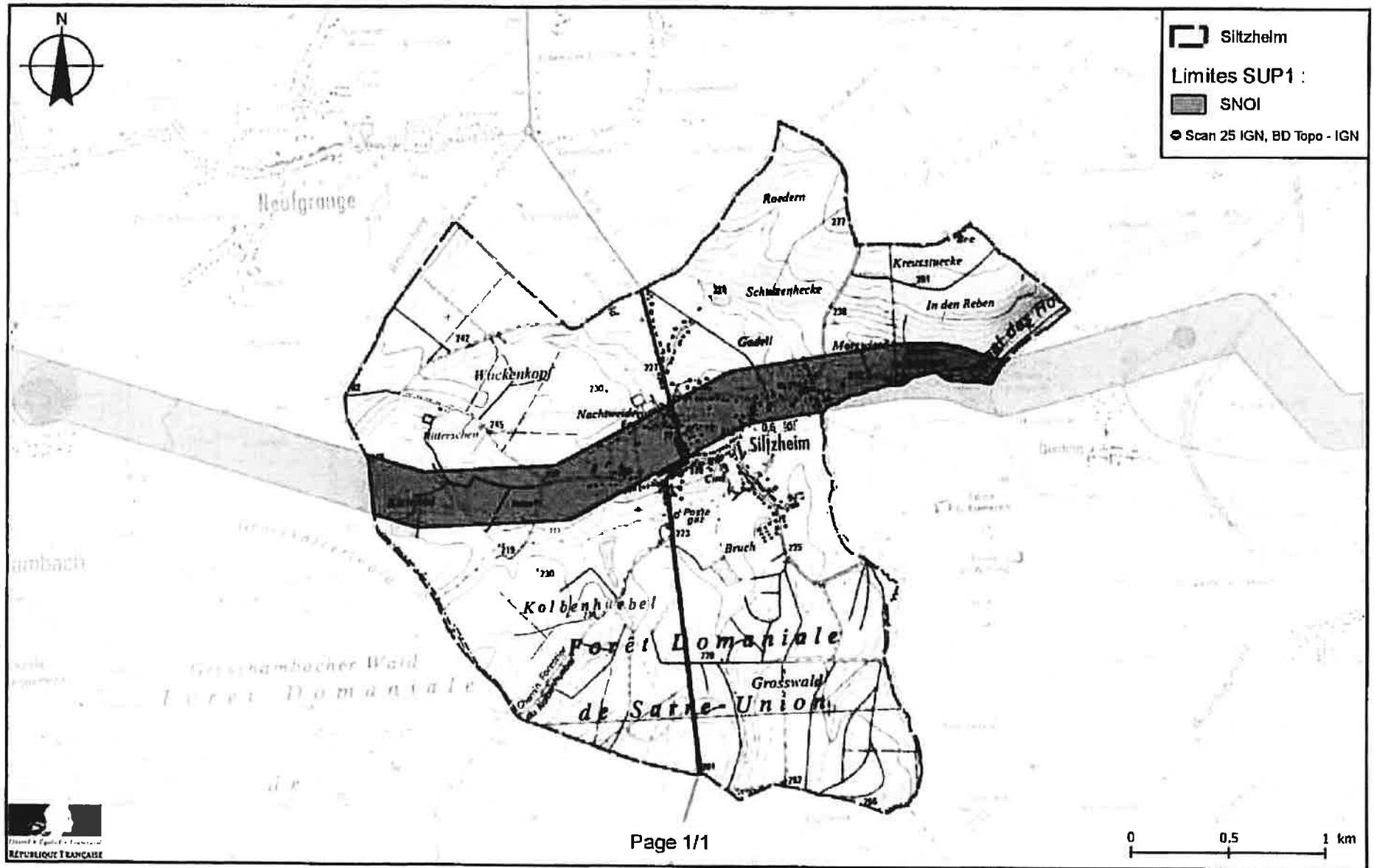


# Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses





# Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses





# D.I.C.R.I.M.

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**



**SILTZHEIM**

**Ce document est destiné aux  
habitants de la commune de  
Siltzheim.**

**Conservez-le de manière à le  
retrouver très rapidement en  
cas de besoin.**

## ***Le mot du Maire***

Très chers habitantes et habitants de Siltzheim,

Nous avons le privilège de vivre dans une commune paisible. Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri d'un certain nombre de dangers.

En conformité avec la réglementation et plus précisément à l'article L125-2 du Code de l'Environnement et le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004554 du 09 juin 2004 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, nous avons élaboré le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce dossier est également appelé D.I.C.R.I.M.

Ce guide recense et informe les habitants sur les risques majeurs auxquels la commune peut être confrontée.

Il vous renseigne également sur les consignes individuelles à respecter en cas de réalisation d'un des risques.

Ce document simple, concis et pratique doit vous permettre d'avoir le bon réflexe au bon moment.

Le Maire  
Sébastien SCHMITT

## > Les risques majeurs sur la commune

La commune de Siltzheim est exposée à divers risques, qu'ils soient naturels ou technologiques :

- ❖ L'inondation
- ❖ Le transport de matières dangereuses
  - Accident lors du transport de matières dangereuses réalisé par la route, le rail ou les canalisations.
- ❖ La pandémie
- ❖ Les intempéries climatiques
  - Orages, vents violents, canicule, grand froid...

Les fiches ci-après précisent pour chaque risque un certain nombre de mesures à prendre et les consignes de sécurité à appliquer.

## > L'alerte

Dès l'apparition d'un risque, le Maire informe les habitants de la commune par des messages d'alerte délivrés soit par téléphone, soit par le biais du porte à porte ou par voix d'affichage, en fonction de la zone concernée. Ces messages précisent :

- La nature du risque,
- Le danger qu'il présente pour les personnes, les biens et l'environnement,
- Les conseils de comportement et les mesures à prendre dans cette situation.

Le contenu des messages d'alerte fait l'objet d'un affichage municipal à destination de l'ensemble de la population.

**L'état d'alerte demeure jusqu'à l'émission d'un message de levée d'alerte diffusé dans les mêmes conditions lorsque la menace a cessé.**

# Inondation



## > Risque

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à l'accumulation des eaux de ruissellement principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

Ce risque est principalement localisé aux abords du ruisseau Rohrbach.

## > Alerte



L'alerte est diffusée par le porte à porte ou par l'intermédiaire des moyens de communication (téléphone), en fonction des zones concernées par l'alerte.

## > Les bons réflexes

### *Ce qu'il faut faire :*

#### *Avant*

- Prévoyez l'essentiel et les ranger dans une pièce sûre
  - Bouteilles d'eau
  - Argent
  - Médicaments
  - Documents importants
- Mettez à l'abri les produits toxiques, les véhicules et les objets de valeur
- Vérifier l'arrimage de vos citernes de fioul
- Fermez les portes, fenêtres et aérations

#### *Pendant*

- Coupez les alimentations en gaz et en électricité
- Si possible, réfugiez-vous dans les étages
- Ecoutez les infos radio
- Ne téléphonez qu'en cas de besoin afin de libérer les lignes pour les secours



#### *Après*

- Ventilez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet de l'installation
- Chauffez dès que possible
- Assurez-vous auprès de la mairie que l'eau du robinet est potable

### *Ce qu'il ne faut pas faire :*

- Encombrer les lignes téléphoniques



# Transport de matières dangereuses



## > Risque

Un transport de matières dangereuses est un véhicule ou tout autre moyen (pipeline) transportant des substances nocives. En cas d'accident, ces substances peuvent entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement, en fonction de leurs propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elles peuvent engendrer à savoir :

**Incendie**

Nuage toxique

**Explosion**

**Pollution**

Ce risque est par définition diffus et ne peut être localisé précisément. Néanmoins au vue de l'implantation de la commune de Siltzheim, les principaux risques sont localisés aux abords :

- de la route départementale D919 et vers Wittring
- des pipelines : oléoducs d'hydrocarbures TRAPIL-ODC et TOTAL-SPSE et des gazoducs NaTran (ex GRTgaz)
- de la voie ferrée Zetting-Wittring à 2 kms à l'est de la commune

## > La signalisation pour le transport

### > par route

La plaque de couleur orange signale la dangerosité des marchandises transportées. Cette plaque informe les services de secours sur les risques en cas d'accident.

Exemple de l'essence sans plomb :

Code danger **33**

Code matière **1203**

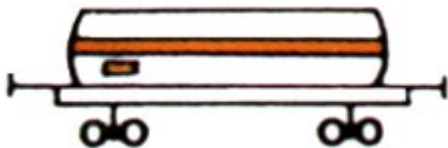
*liquide très inflammable*

1. Matière, objet explosible
2. Gaz
3. Liquide inflammable
4. Solide inflammable
5. Comburant
6. Matière toxique
7. Matière radioactive
8. Matière corrosive
9. Dangers divers

*Le doublement du chiffre du code de danger signale une intensification*

### > par rail

La signalisation en place sur les wagons est identique à celle utilisée pour les transports routiers à une exception :



### > par canalisations

Les pipelines sont des canalisations en acier souvent enfouies dans le sol à des profondeurs variables.

Le trajet d'un pipeline est repéré à l'aide de balise de signalisation de forme triangulaire.



## > Les bons réflexes

### *Si vous êtes témoin d'un incident/accident :*

- Protégez dans la mesure du possible les lieux du sinistre
- Appelez les pompiers (**18 ou 112**) et/ou la gendarmerie (**17**)
- Précisez le lieu, le moyen de transport de la matière, le nombre de victimes et si vous le pouvez, les deux codes de la plaque orange
- Ne raccrocher pas le premier
- Quittez la zone du sinistre

### *Ce qu'il faut faire :*

- Ecoutez les infos radio ou TV
- En cas de fuite de produit
  - Ne touchez pas le produit (en cas de contact se laver et se changer si possible)
  - N'inhalez pas le produit
  - Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous
- Si vous êtes confiné dans un bâtiment
  - Fermez toutes les ouvertures
  - Arrêtez ventilation, chauffage et climatisation
  - En cas de picotement ou de forte odeur, respirez si possible au travers d'un linge humide
  - Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre des services de secours



### *Ce qu'il ne faut pas faire :*

- Aller chercher ses enfants à l'école
- Fumer ou utiliser des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles
- Encombrer les lignes téléphoniques



**Dans tous les cas (route, rail, canalisations), n'intervenez jamais directement sur une matière dangereuse.**

# Pandémie



## > Risque

La menace d'une pandémie, c'est-à-dire d'une épidémie de grande ampleur est liée à l'apparition éventuelle d'un nouveau virus hautement pathogène contre lequel la population mondiale ne présenterait pas d'immunité (non couvert par les vaccins actuels).

## > Alerte

Il ya 7 phases d'alerte définies par les autorités mondiales :

1		Pas de virus
2		Influenza d'origine animale
3		Grippe d'origine animale
4		Cas groupés humains
5		Extension des cas
6		Pandémie
7		Fin de pandémie



Alerte diffusée par le ministère de la santé



Rester à l'écoute des infos radio et TV

## > Les bons réflexes

### *Pour les personnes en contact avec des animaux*

<b>Phases 1 et 2</b>		
1		Pas de virus
2		Influenza d'origine animale

- Lavez-vous régulièrement les mains
- Maintenez un contact régulier avec un vétérinaire

### *Pour tout le monde*

<b>Phases 3, 4 et 5</b>		
3		Grippe d'origine animale
4		Cas groupés humains
5		Extension des cas

- Evitez tout contact avec des animaux morts
- Signalez tous cas suspects aux autorités
- Prenez rendez-vous avec votre médecin en cas de doute

<b>Phase 6</b>		
6		Pandémie

- Respectez strictement les consignes des autorités
- Lavez-vous régulièrement les mains
- Limitez au maximum vos déplacements
- Privilégiez les contacts téléphoniques et par internet
- Informez le Maire des décès survenu à proximité de votre habitation

# Intempéries climatiques



## > Risque

Neige, verglas, orages, tempêtes, vents violents sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant provoquer des conséquences graves sur les personnes et les biens.

## > Alerte



Alerte diffusée par météo France et/ou par la commune



Rester à l'écoute des infos radio et TV

### Rappel sur des niveaux de vigilance de Météo France

**■** Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

**■** Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

**■** Soyez attentifs; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

**■** Pas de vigilance particulière.

## > **Les bons réflexes**

### **Canicule, sécheresse**

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez de l'eau fréquemment et abondamment, même sans soif
- Evitez de sortir entre 12 et 17 heures
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos voisins

### **Orages, tempêtes**

- Limitez voire supprimez vos déplacements
- Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée
- Respectez les déviations mises en place
- Suivez les conseils des autorités
- Evitez l'utilisation des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent
- N'intervenez pas sur les toitures
- Ne ramassez pas de câbles électriques au sol

### **Neige, verglas**

- Utilisez des équipements spéciaux lors des déplacements
- Informez-vous sur les conditions de circulation
- Attention aux possibles émanations de gaz toxique des gazinières et poêles à bois/charbon
- Déneigez devant vos domiciles

# Numéros utiles



- ◆ Pompiers..... 18
- ◆ SAMU..... 15
- ◆ Numéro d'urgence européen ..... 112
- ◆ Gendarmerie ..... 17
- ◆ Urgence GDF dépannage..... 0800 47 33 33
- ◆ Urgence EDF dépannage..... 0810 33 30 44
- ◆ Mairie de Siltzheim..... 03 87 98 48 57
- ◆ Préfecture du Bas-Rhin ..... 03 88 21 67 68

## Fréquences radio



- ◆ France Info..... 104.4Mhz
- ◆ France Inter..... 93.1 ou 97.3Mhz
- ◆ France Bleue FB Alsace..... 101.4 ou 107.0Mhz

## Pour en savoir plus

- ◆ Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- ◆ Surveillance des crues : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)
- ◆ Portail sur les risques majeur : [www.prim.net](http://www.prim.net)

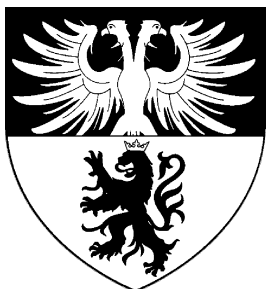
**Conception**



19 rue Belle Fontaine - 57120 PIERREVILLERS  
Tél : 03 87 58 27 88 - [neorisk.fr](http://neorisk.fr)

Plan Communal de Sauvegarde

# Fiches organisationnelles



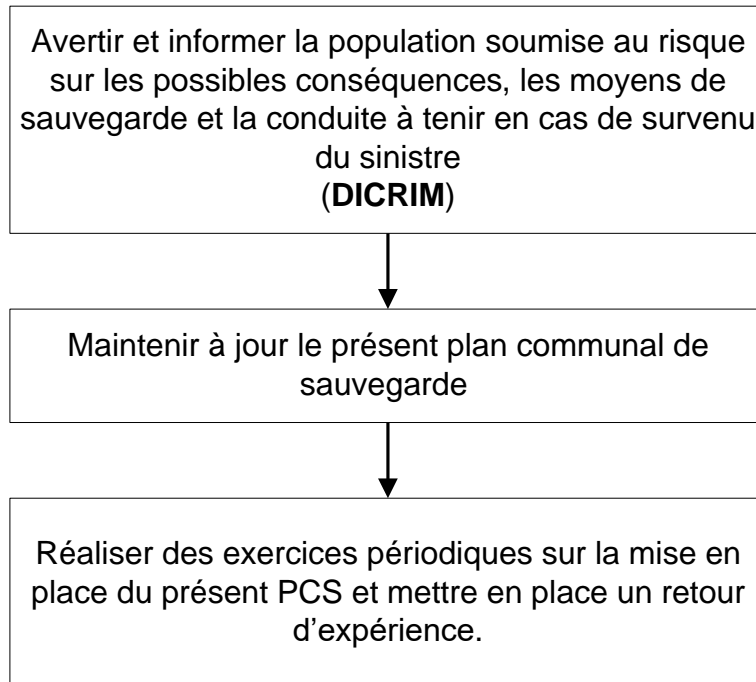
**SILTZHEIM**

# Fiche organisationnelle

Maire

**O-01-1**

*Actions préventives qui favorisent l'évitement de la crise*

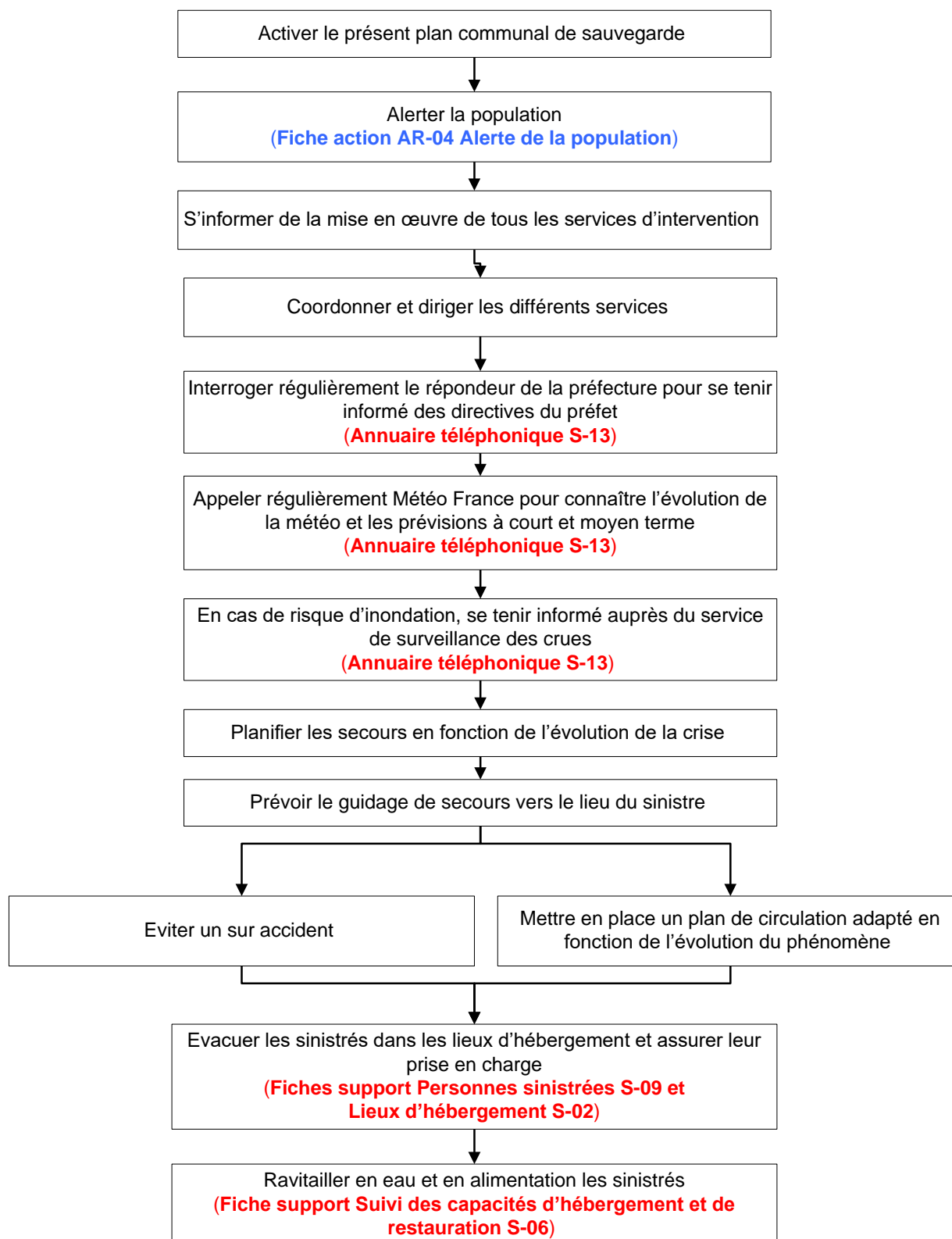


# Fiche organisationnelle

Maire

**O-01-2**

**Actions afin de résorber la crise**

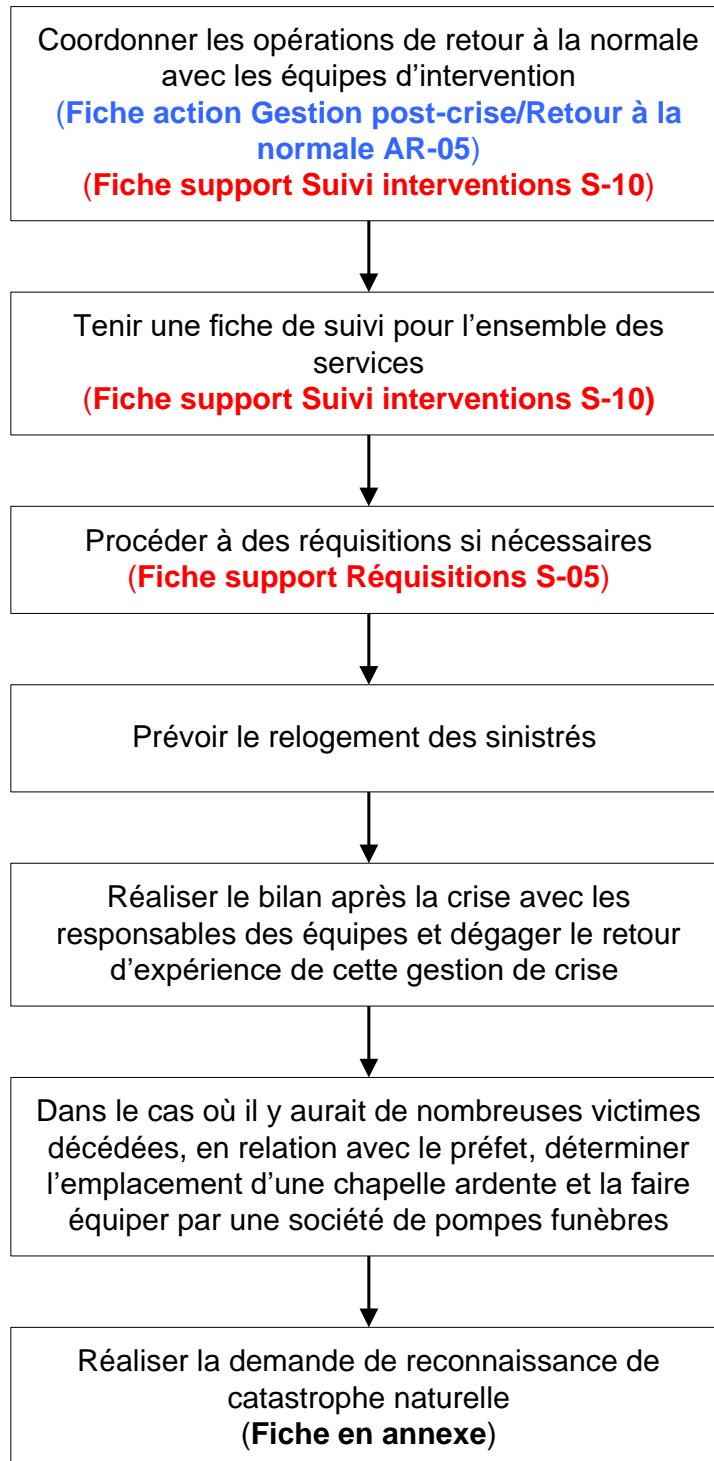


# Fiche organisationnelle

Maire

**O-01-3**

*Actions après la crise*



# Fiche organisationnelle

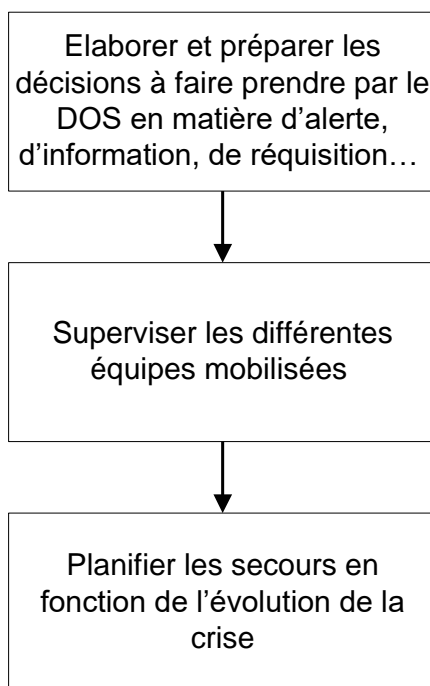
## Commandant des Opérations de Secours

### O-02

Le commandant des opérations de secours (COS) est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune. Il assure la cohérence générale du dispositif mis en place et effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables d'équipes pour le compte du directeur des opérations de secours (DOS), soit ici Monsieur le Maire.

Le COS est généralement un officier des sapeurs pompiers qui a l'habitude de la gestion de crise. Le COS et DOS sont en perpétuelle liaison. Une corrélation de leurs actions doit être nécessaire afin d'avoir une cohérence globale dans les objectifs et plans d'actions menés sur le terrain.

#### **Actions afin de résorber la crise :**



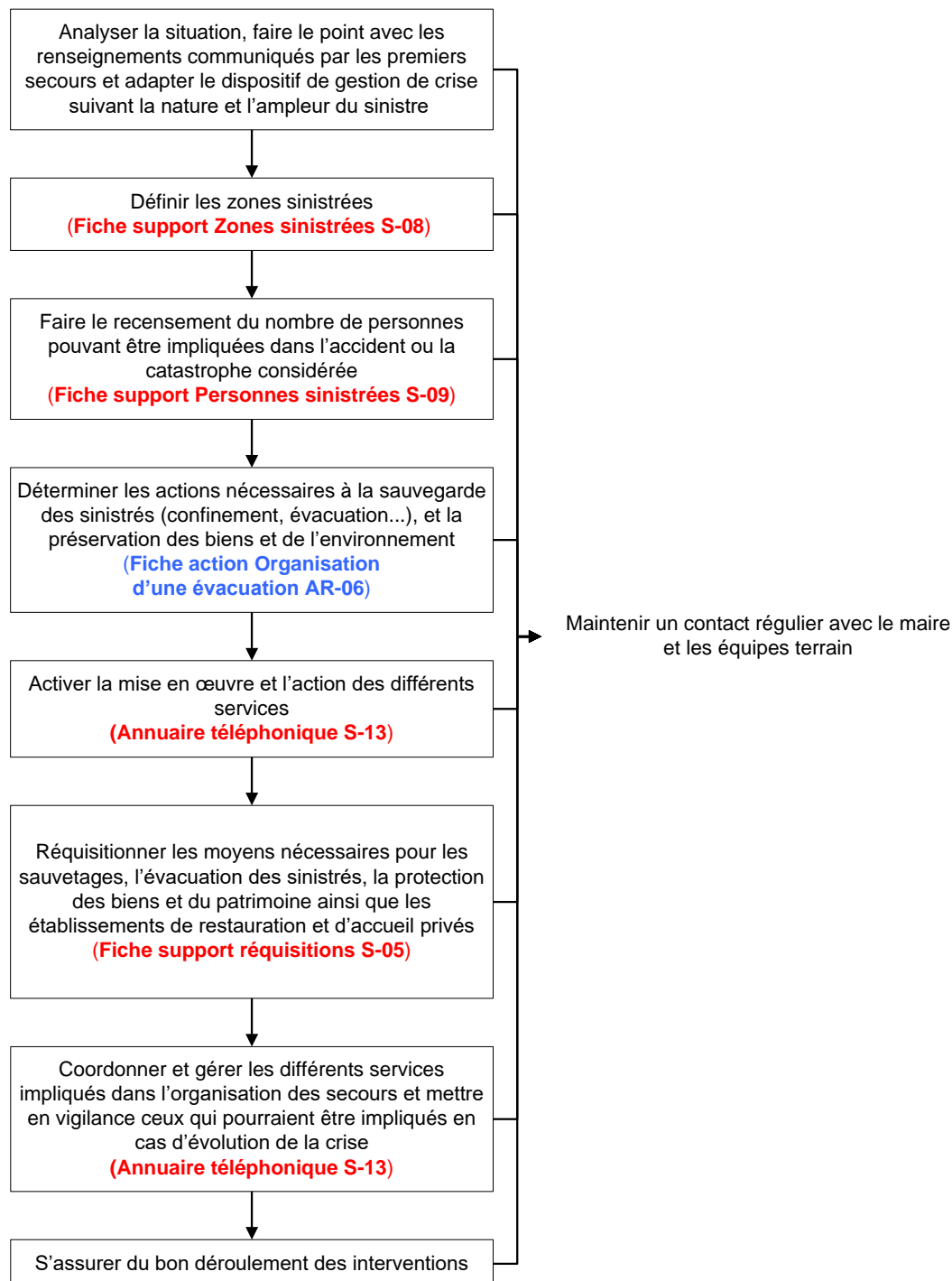
# Fiche organisationnelle

## Poste de Commandement

### O-03

Le poste de commandement est un organe central et indispensable dans la gestion de crise. Situé dans un endroit sur et sans risque, il permet d'optimiser et de gérer les différentes interventions sur le terrain.

#### Actions afin de résorber la crise :

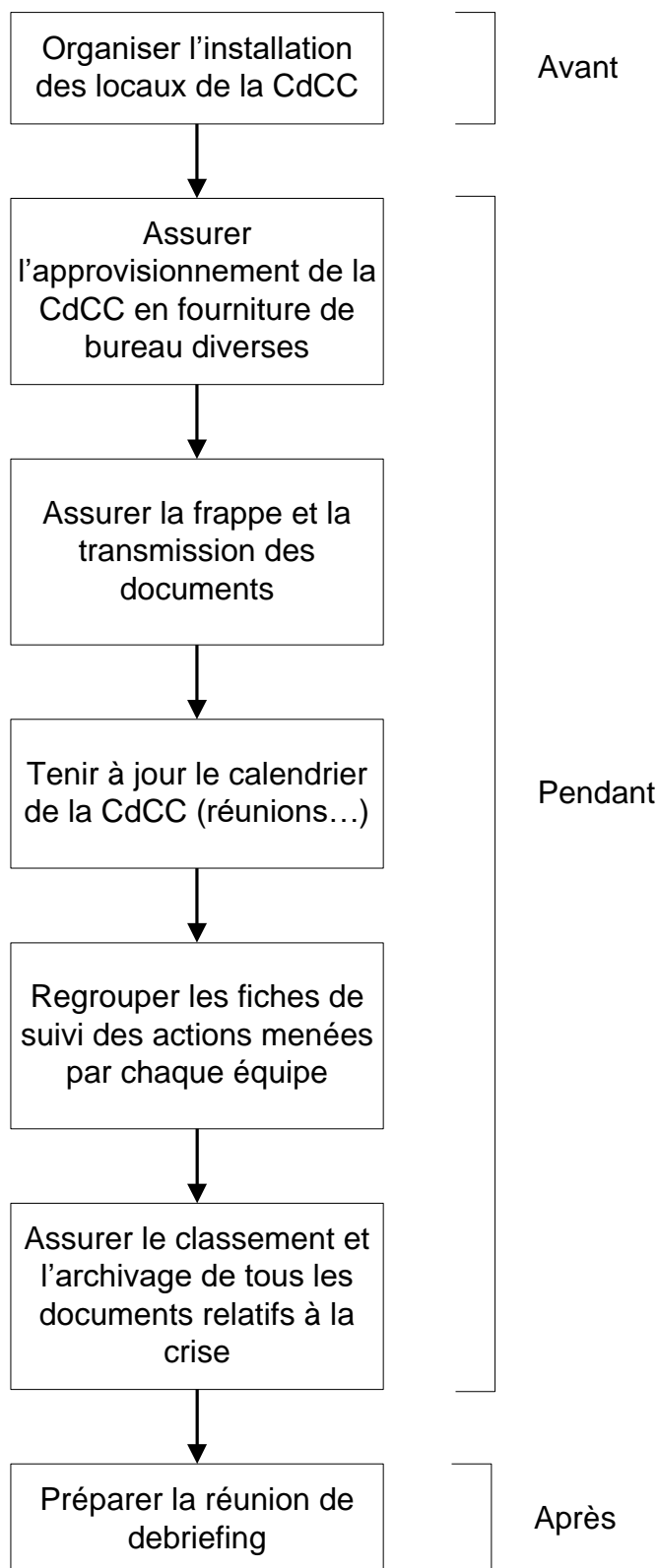


# Fiche organisationnelle

## Secrétariat

### O-04

L'équipe secrétariat a un rôle de synthèse et de regroupement des informations issues de chaque équipe. Elle permet ainsi de répondre au besoin d'information des équipes.

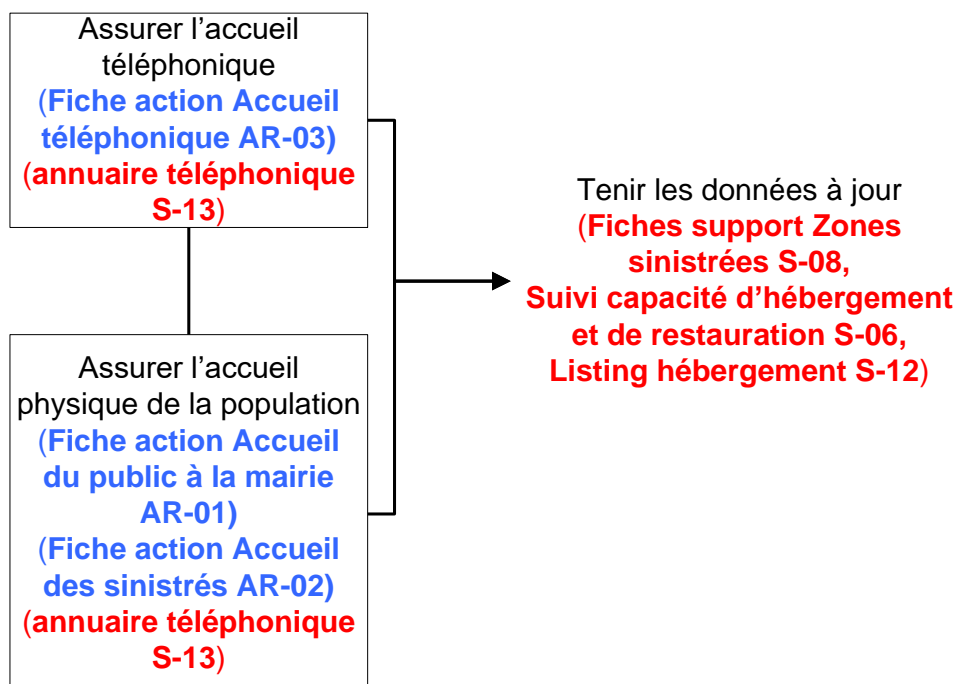


# Fiche organisationnelle

## Accueil

### O-05

En cas de crise, le responsable de la cellule d'accueil doit pouvoir :



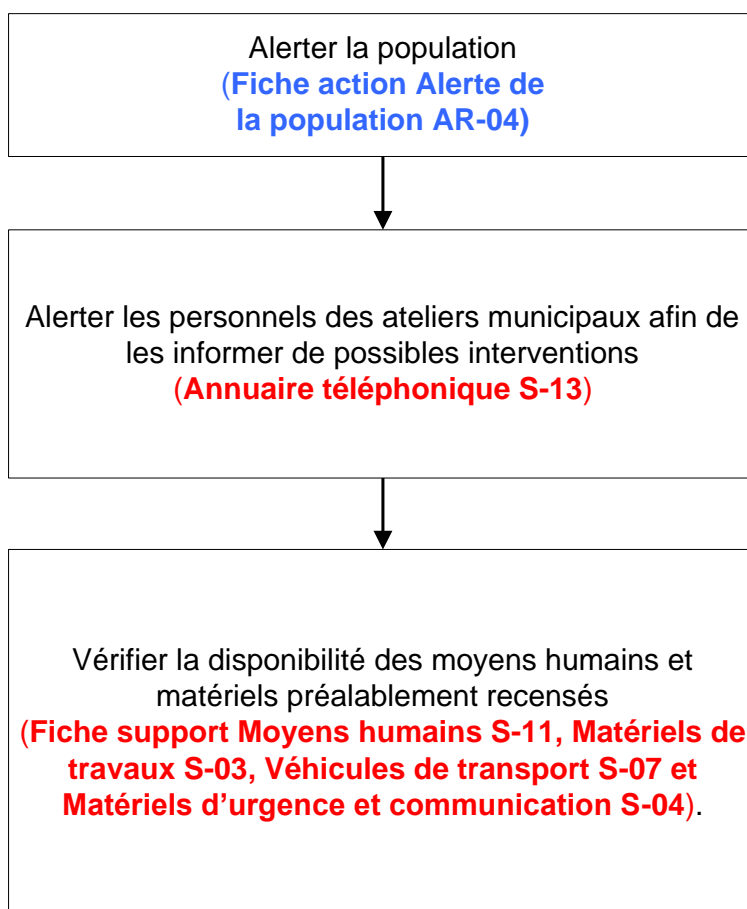
# Fiche organisationnelle

## Logistique/Intervention

### O-06-1

Le responsable de l'équipe Logistique travaille également sur le terrain avec les services de secours.

#### **Avant la crise :**

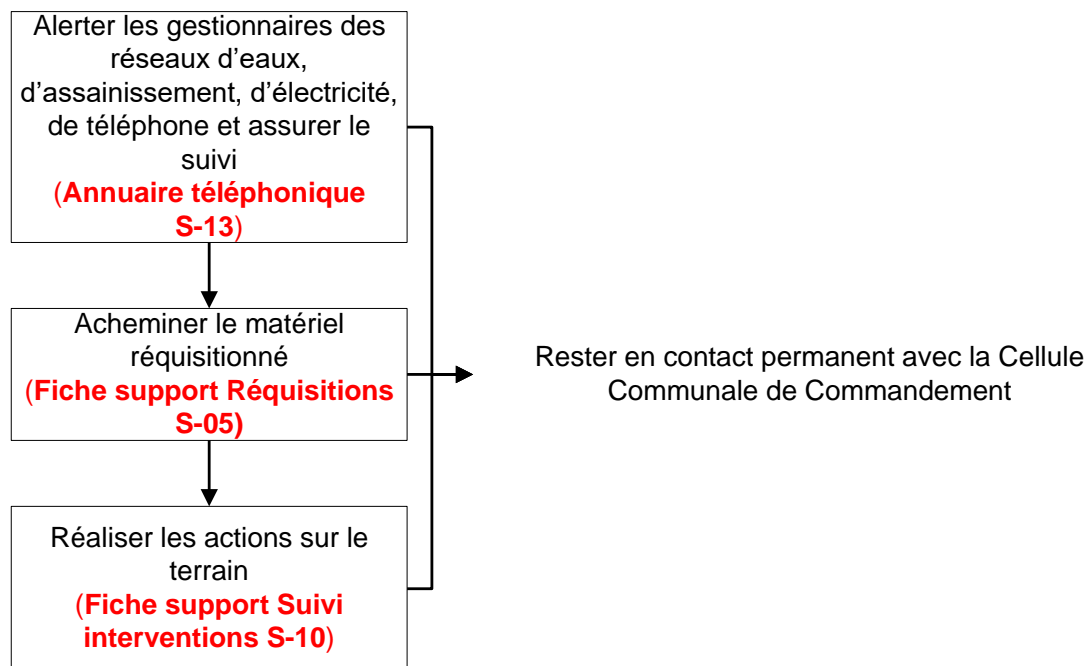


# Fiche organisationnelle

## Logistique/Intervention

### O-06-2

***Pendant la crise (sans évacuation) :***

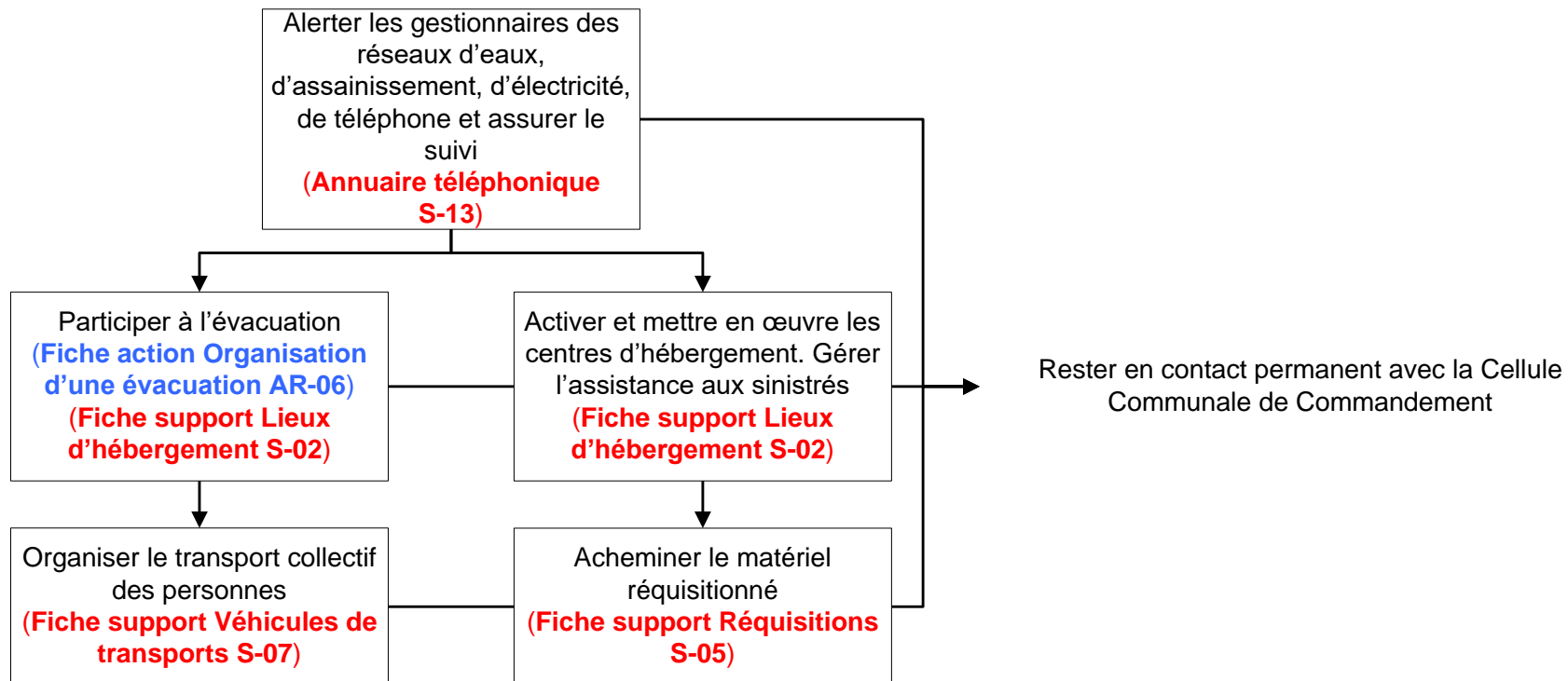


# Fiche organisationnelle

Logistique/Intervention

**O-06-3**

*Pendant la crise (avec évacuation) :*

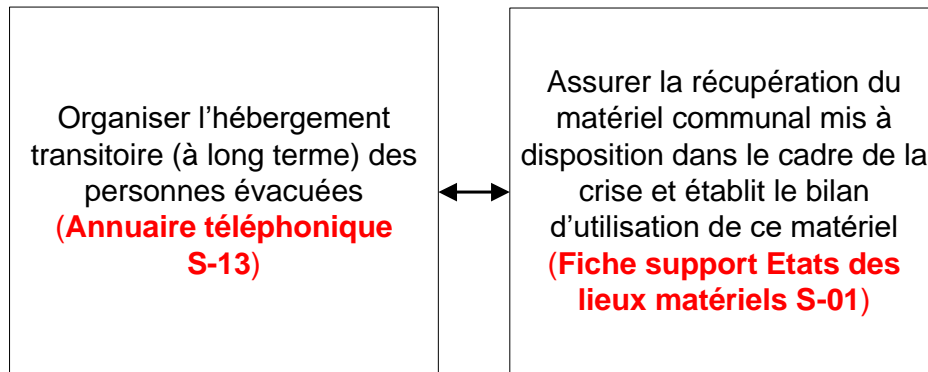


# Fiche organisationnelle

Logistique/Intervention

**O-06-4**

*Après la crise :*

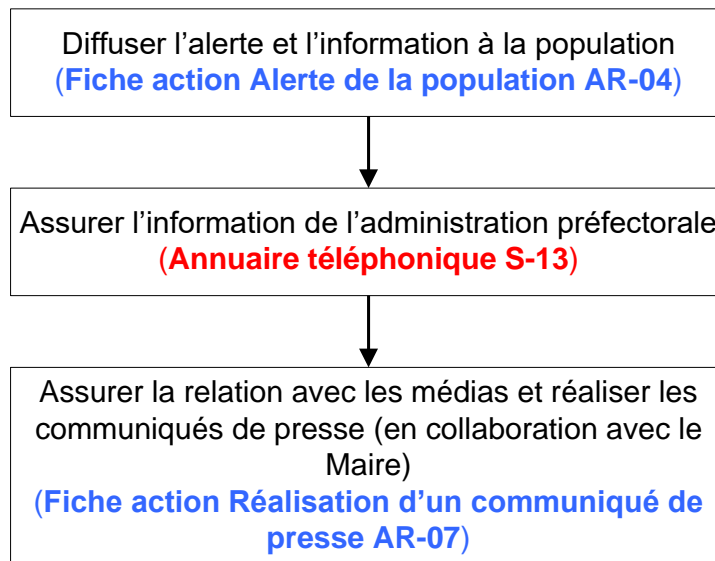


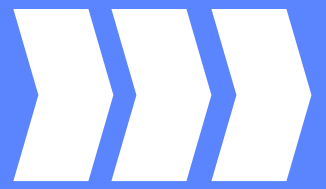
# Fiche organisationnelle

## Communication

### O-07

*Pendant la crise :*





## AR-01

### Accueil du public à la mairie

Cette fiche aide les membres de l'équipe d'accueil à recevoir le public à la mairie.



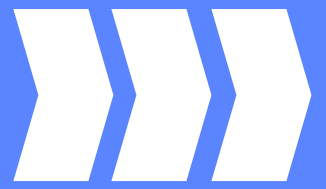
#### **Objectifs :**

- Accueillir le public au rez-de-chaussée ;
- Répondre aux questions posées. Seules les informations fournies par le Maire sont diffusables
- Orienter les personnes vers les centres d'hébergement et les lieux de ravitaillement.

#### **Comment faire :**

Les membres de la cellule « Accueil » doivent se tenir en relation avec le(s) centre(s) d'hébergement qui devront leur fournir régulièrement la liste des personnes sinistrées hébergées.

Ils sont ainsi en mesure de répondre aux inquiétudes des proches.



## AR-02

### Accueil des sinistrés

Cette fiche aide les membres de l'équipe d'accueil à recevoir les sinistrés dans le(s) centre(s) d'hébergement.



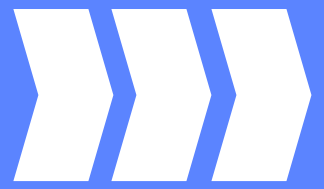
#### **Objectifs :**

- Prendre en charge les personnes évacuées/sinistrées ;
- Recenser le nombre de personnes évacuées/sinistrées ;
- Rendre compte au maire de la situation.

#### **Comment faire :**

**La fiche support S-12 Listing hébergement** doit être renseignée à chaque arrivée afin de connaître exactement qui se trouve sur place. Cette information doit être régulièrement communiquée au Maire afin de pouvoir éventuellement anticiper les besoins nécessaires.

# ACTION REFLEXE



## AR-03

### Accueil téléphonique

Cette tâche est réalisée par un ou plusieurs membres de l'équipe « accueil ».



#### Objectifs :

- Rediriger les appels au bon interlocuteur
- Renseigner et guider la population.

#### Comment faire :

Deux cas de figure possible :

Appels ordinaires

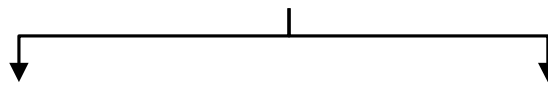


Gestion classique

Appels concernant la crise



2 cas

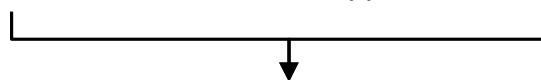


Personne voulant fournir des informations

- Si un interlocuteur précis est demandé, le mettre en relation.
- Sinon, le mettre en relation avec un membre de l'équipe concernée.

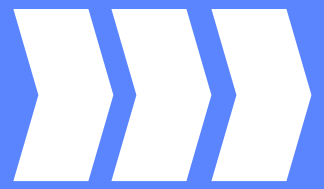
Personnes demandant des informations

- Fournir les informations en sa possession. Seules les informations fournies par le Maire sont diffusables.
- La personne assurant se poste ne s'occupe que des appels entrants.



Dans les deux cas, raccrocher toujours après votre interlocuteur

# ACTION REFLEXE



## AR-04

### Alerte de la population (1/3)

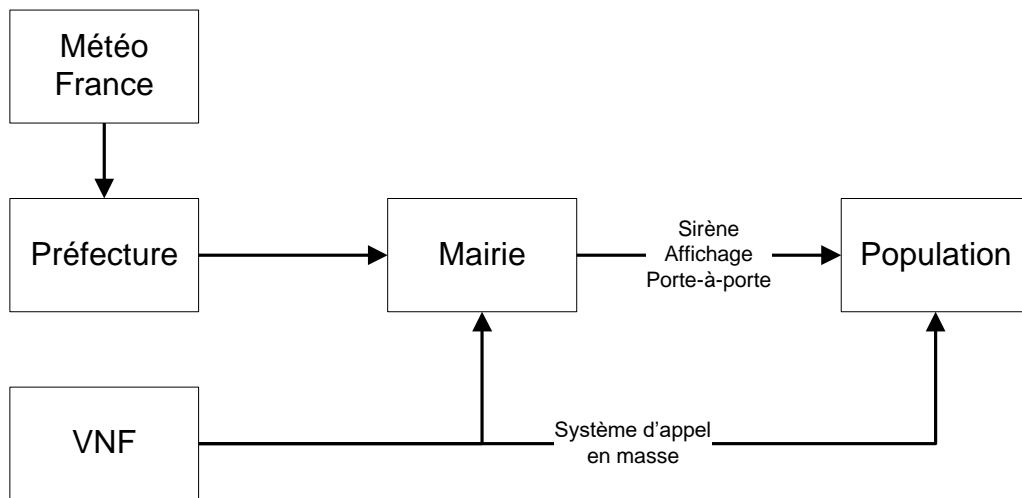


#### Objectifs :

- Informer la population de la survenue d'une crise
- Informer la population de la nature de la crise
- Informer la population du comportement qu'elle doit adopter

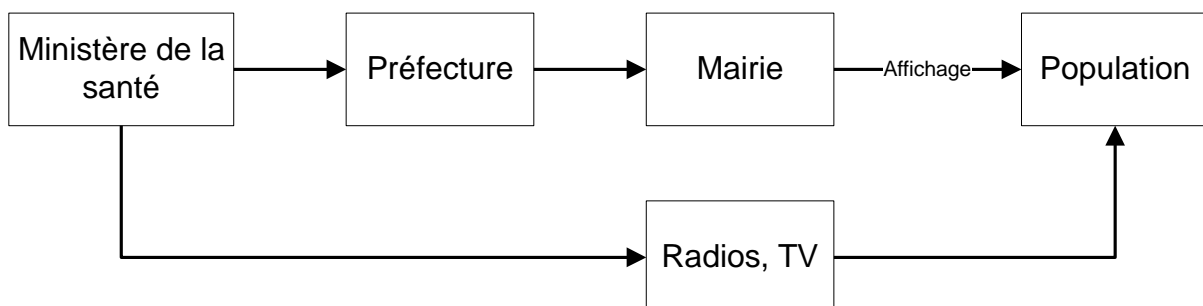
#### Comment faire :

#### En cas d'inondation ou d'intempéries climatiques

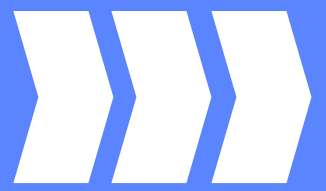


VNF : Voie Navigable de France

#### En cas de pandémie



# ACTION REFLEXE

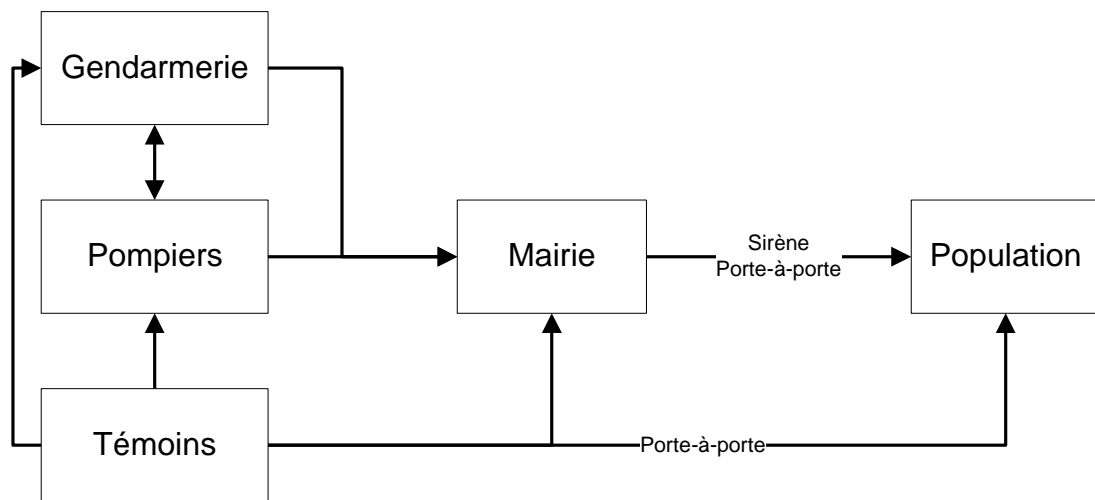


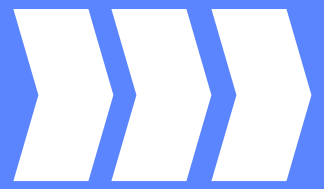
## AR-04

### Alerte de la population (2/3)



En cas d'accident lors d'un transport de matières dangereuses





## AR-04

### Alerte de la population (3/3)



**Exemple de message pouvant être transmis à la population en cas d'inondation :**

Nous vous informons du risque de crue de la Sarre pour les : *(citez les jours concernés par l'alerte)*

Un niveau maximum est prévu pour : *(indiquez les moments concernés par une crue maximum)*

Une évacuation est envisagée.

Votre habitation étant située en zone inondable, nous vous conseillons de prendre expressément les mesures suivantes :

- Surveiller régulièrement les sous-sols et rez-de-chaussée afin de détecter rapidement une éventuelle infiltration des eaux
- Mettre à l'abri les objets que vous souhaitez protéger et ceux qui pourraient s'avérer dangereux
- Attacher vos objets encombrants susceptibles de flotter
- Fermer vos réseaux de gaz, électricité, eau et chauffage.

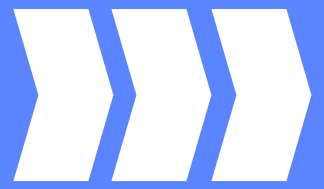
Une fois évacué, il vous sera impossible pendant un temps d'accéder à votre domicile. Aussi, en attendant l'ordre définitif d'évacuation, munissez-vous de :

- Vêtements de rechange
- Nécessaire de toilette
- Médicaments indispensables
- Papiers personnels
- Un peu d'argent

N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation une fois évacuée. Soyez attentifs aux consignes qui vous seront données.

**TENEZ-VOUS PRET A EVACUER DES QUE VOUS EN  
AUREZ RECU L'ORDRE**

# ACTION REFLEXE



## AR-05

### Gestion post-crise / Retour à la normale

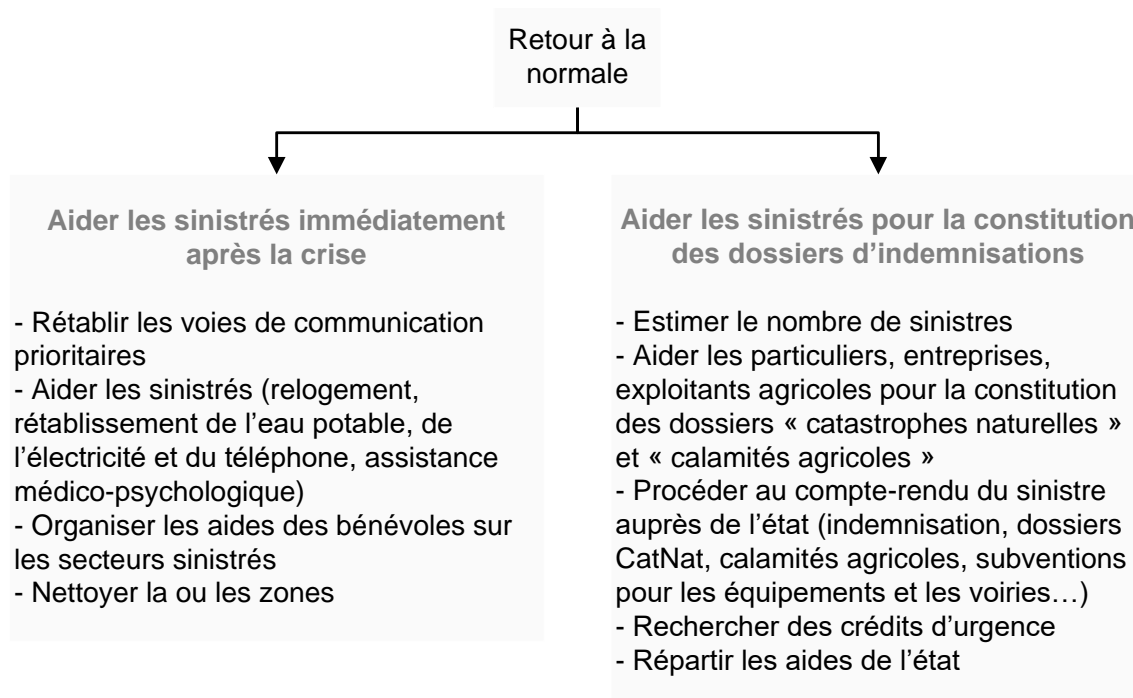


#### Objectif :

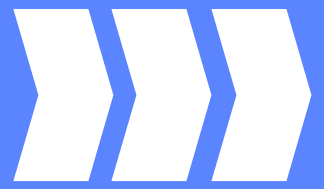
- Gérer l'organisation des actions d'urgence pour le retour à la normale dans le court ou moyen terme.

#### Comment faire :

Tout de suite après la crise, il faut gérer l'organisation des actions d'urgence pour le retour à la normale dans le court ou moyen terme. C'est une phase importante pour le maire qui doit fédérer les missions de retour à la normale avec une efficacité optimale. Le maire doit notamment organiser les deux actions ci-dessous :



**NB : La préfecture peut aider ici aussi la commune par le biais de la procédure « catastrophes naturelles ».**



## AR-06

### Organisation d'une évacuation (1/2)

Compte tenu de la complexité et des difficultés de mise en œuvre d'une évacuation, il est primordial de bien la préparer.



#### ***Preliminaire :***

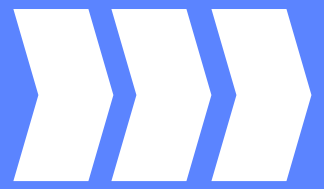
- Définir et identifier la zone sinistrée (nombres de personnes, personnes à mobilité réduite...)
- Prévoir un système d'alerte spécifique selon le sinistre
- Recenser les points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées
- Définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblement
- Interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours
- Restaurer et héberger les personnes évacuées
- Dès le début de l'évacuation, procéder au recensement des personnes évacuées en précisant leur lieu d'hébergement.

#### ***Comment faire :***

##### ***Une évacuation se déroule en deux temps :***

- Diffusion d'un message alertant la population d'une possible évacuation
- L'évacuation proprement dite.

A la suite d'une évacuation, il est important de protéger les zones évacuées.



## AR-06

### Organisation d'une évacuation (2/2)

#### DIFFUSION DU MESSAGE D'ALERTE

- Déterminer les secteurs où le message doit être délivré en priorité
- Déterminer les modalités de diffusion du message en fonction du sinistre



#### EVACUATION

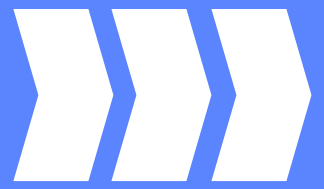
- Déterminer des équipes d'évacuation par secteur à évacuer
- Déterminer les moyens spécifiques à utiliser afin de mener à bien l'évacuation
- Evacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé. Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas répondre au porte à porte
- Vérifier maison par maison que l'évacuation est effective
- Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave
- Diriger les personnes évacuées vers les centres d'hébergement



#### PROTECTION DES ZONES EVACUEES

- Mettre en place un périmètre de sécurité afin d'empêcher tout retour dans les zones évacuées
- Etablir un plan de circulation

# ACTION REFLEXE



## AR-07

### Réalisation d'un communiqué de presse



#### **Objectifs :**

- Informer la population de l'évolution de la situation par l'intermédiaire des médias afin de répondre aux incertitudes
- Contrôler les informations fournies
- Alléger l'éventuelle pression médiatique

#### **Comment faire :**

- Recueillir les faits
- Ne donner que les faits. Ne pas tenter de donner une explication prématurée des causes du sinistre. Ne pas faire d'hypothèses sur l'évolution de la situation
- Organiser le communiqué suivant la trame suivante :
  - Les faits
  - Les mesures de secours mise en place
  - Le nombre de victimes et de disparus
  - Le numéro de téléphone à contacter pour obtenir des informations

**ATTENTION : Seul le maire doit s'adresser à la presse en cas de crise touchant la commune**

***NB : En cas de déclenchement d'un PPI ou d'un Plan Départemental de Secours, seul le préfet peut s'adresser aux médias, ou le maire à partir des éléments fournis par la préfecture.***



## S-01

### Etat des lieux du matériel

Cette fiche permet de déterminer l'état du matériel communal engagé sur l'opération. Elle permet en comparaison avec la **fiche support S-03 Matériels de travaux**, de savoir si du matériel doit être récupéré ou si du matériel emprunté doit être rendu.

Désignation	Propriétaire et adresse	Localisation actuelle	Matériel à récupérer ou à rendre (oui/non)	Etat après opération



## S-02

### Lieux d'hébergement

Cette fiche permet de connaître en temps de crise les lieux d'hébergements potentiels pour l'accueil des sinistrés. Durant la crise, il est conseillé d'effectuer un suivi des capacités de logement et de restauration par centre d'accueil (**cf. Fiche support S-06 Suivi des capacités d'hébergement et de restauration**).

Nom	Localisation	Superficie	Capacité d'accueil	Restauration possible ? (oui/non)
Salle polyvalente <i>Charles KRAYANOFF</i>	Rue du Stade	291 m <sup>2</sup>	180 personnes	Oui (présence d'une cuisine)
Salle <i>Clos du Verger</i>	14 Rue de l'Église	57 m <sup>2</sup>	40 personnes	Oui (présence d'une cuisine)



## S-03

### Matériels de travaux

Ce tableau regroupe les matériels de travaux : engins de travaux et outillage. On retrouvera donc par exemple : tracteur, véhicule de voirie, véhicule de déblaiement, tractopelle, pelle, balai, cuve avec pompe haute pression, tronçonneuse, souffleur, nettoyeur haute pression, groupe électrogène...

Type de matériel	Quantité	Détenteur	Adresse du détenteur	Téléphone
Tracteur avec godet + remorque	1	Mairie	14 rue de l'Église-SILTZHEIM	03 87 98 48 57
Tronçonneuse	1	Mairie	14 rue de l'Église-SILTZHEIM	03 87 98 48 57
Nettoyeur haute pression	1	Mairie	14 rue de l'Église-SILTZHEIM	03 87 98 48 57
Souffleur	1	Mairie	14 rue de l'Église-SILTZHEIM	03 87 98 48 57
Pelles	2	Mairie	14 rue de l'Église-SILTZHEIM	03 87 98 48 57
Tractopelle, camions... matériel de voiries	?	Ets Wittmeyer	2 rue du stade-SILTZHEIM	03 87 98 52 85



## S-04

### Matériels d'urgence et de communication

Dans cette catégorie sont regroupés par exemple : le carburant, les moyens de communication (ex : radios...).

Il est important de bien notifier le détenteur du matériel afin de connaître la disponibilité du matériel pendant la crise.

Nature du matériel	Quantité	Localisation	Nom et coordonnées du détenteur
Téléphones (qté de lignes : 1)	2	Mairie	Commune, 14 rue de l'Eglise
Internet (qté de lignes : 1)	1	Mairie	Commune, 14 rue de l'Eglise



## S-05

### Réquisitions

Cette fiche permet de recenser le matériel réquisitionné à des particuliers ou à des entreprises pendant la crise. En fin d'opération, pour connaître l'état du matériel emprunté et savoir s'il a été restitué à son propriétaire, référez-vous à la **Fiche support S-01 Etat des lieux du matériel**.

Nature du matériel	Propriétaire	Coordonnées du propriétaire



## S-06

### Suivi des capacités d'hébergement et de restauration

Cette fiche doit permettre de connaître en temps le nombre de places restantes dans chaque centre durant le sinistre. Le suivi de cette fiche doit être réalisé régulièrement pendant la crise.

Nom du centre	Date et heure	Nombre de personnes présentes	Nombre de places restantes	Nombre de repas disponibles



## S-07

### Véhicules de transport

La classification des véhicules de transport dans ce tableau s'effectue par type. Les principaux types de véhicules sont : véhicules légers, poids lourds, transport collectif, embarcation, aéronef, véhicule médicalisé...

Type de véhicule	Immatriculation	Nombre de places	Localisation	Nom et coordonnées du détenteur



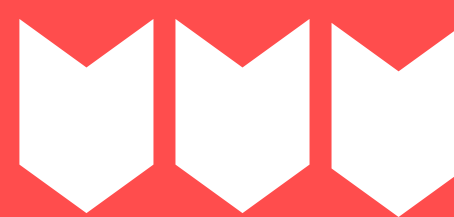
## S-08

### Zones sinistrées

Cette fiche recense les différents quartiers et rues sinistrés. Elle peut être transmise régulièrement à l'équipe accueil afin de pouvoir renseigner la population.

Il est important de le mettre à jour régulièrement au cours du sinistre, avec la carte de localisation des zones sinistrées.

Heure	Quartier	Rue	Etat



## S-09

### Personnes sinistrées

Cette fiche permet de recenser l'identité des personnes impliquées dans le sinistre.

Nom	Prénom	Adresse



## S-10

### Suivi interventions

Cette fiche permet de suivre le bon déroulement des actions planifiées.

Heure	Intervention	Personnes mobilisées	Moyens ou matériels utilisés	Etat d'avancement



## S-11

### Moyens humains (1/3)

Cette fiche renseigne sur les personnes disponibles au sein de la commune (personnel communal ou non) pour la gestion de crise.

#### Élus et personnel de la commune

Nom, prénom	Adresse	Téléphone	Compétences
SCHMITT Sébastien			Maire
FISCHER Stéphane			1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
WERGUET Emmanuelle			2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
LANG Didier			3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
JOB Nicolas			Secrétaire Général de Mairie



## S-11

### Moyens humains (2/3)

#### Sapeurs pompiers volontaires

Nom, prénom	Adresse	Téléphone	Compétences



## S-11

### Moyens humains (3/3)

#### Autres personnes volontaires

Nom, prénom	Adresse	Téléphone	Compétences



## S-12

### Listing hébergement

Date :

Centre d'hébergement :

NOM	PRENOM	AGE	LIEU DE RESIDENCE	HEURE D'ARRIVEE



## S-13

### Annuaire téléphonique (1/2)

#### *Les élus et agents*

Noms	Portable	Domicile	Travail
SCHMITT Sébastien			
FISCHER Stéphane			
WERGUET Emmanuelle			
LANG Didier			
JOB Nicolas			

#### *Les responsables techniques*

Noms	Portable	Domicile	Travail

#### *Les services de secours*

Services	Téléphone
Pompiers	18
Police	17
Gendarmerie (Sarre-Union)	03 88 00 10 20
Numéro européen d'urgence	112
CASC <i>capture chiens errants</i>	
CASC <i>stationnement gens du voyage</i>	

#### *Les gestionnaires de réseaux*

Gestionnaires	Téléphone
CASC <i>astreinte technique</i>	
ENEDIS	
GRDF	0 800 47 33 33
NaTran (ex GRTgaz)	0 800 30 72 24
ORANGE	0 800 08 30 83
SFR-NUMERICABLE	0 811 90 25 00



## S-13

### Annuaire téléphonique (2/2)

Gestionnaires	Téléphone
TRAPIL ODC	0 800 31 24 25 ou 0 800 10 57 66
TOTAL SPSE	03 88 62 27 12 ou 04 42 47 78 14
SAUR	03 55 66 45 01

#### *Météo*

Service	Téléphone
Serveur départemental MÉTÉO FRANCE	08 99 71 02 67
Offre météo locale MÉTÉO FRANCE	32 50

#### *Alimentation*

Noms	Téléphone
BOULANGERIE O CŒUR DU PAIN	03 54 85 01 39

#### *Hébergement*

Noms	Téléphone

#### *Santé*

Noms	Téléphone

#### *Etablissements communaux*

Noms	Téléphone
École élémentaire SILTZHEIM	03 87 98 06 95 ou 06 26 41 72 27